



## **1. Ouverture de la séance et appel**

**M. le Président, Richard Aguet** ouvre la séance à 20h15. Il demande aux Conseillers de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables.

**M. le Président** annonce les excusés pour la séance de ce soir et annonce la démission de M. Philippe Meyer.

**Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez** procède à l'appel : sur les 39 membres du Conseil Général, 29 sont présents, 7 excusés et 3 absents. Le quorum étant à 13, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Président** demande si quelqu'un a une remarque à formuler concernant cet ordre du jour. Ce n'est pas le cas mais M. le Président signale que nous avons oublié le point « Renouvellement du bureau du Conseil et des commissions permanentes » Il figurera au point 6 de l'OJ.

**M. le Président** passe l'ordre du jour modifié au vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

## **3. Approbation du procès-verbal no 3/2020 du 14 décembre 2021**

**M. le Président** remercie **Mme Sanchez** pour la rédaction du procès-verbal et demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur ce PV. Ce n'est pas le cas.

Le PV est soumis au vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité, 1 abstention

## **4. Correspondance éventuelle**

**M. le Président** signale qu'il a reçu un courrier des membres de l'ancienne Société de Jeunesse. Ce courrier a été transmis à la Municipalité pour réponse.

## **5. Assermentation**

M. le Président appelle **Mme Patricia Goldschmid, MM. Francis Liard, Bernard Genton, Albert Caillat et Patrick Imholz**. Il demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. **Mme Patricia Goldschmid, MM. Francis Liard, Bernard Genton, Albert Caillat et Patrick Imholz** prêtent serment et sont officiellement intégrés au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 44 conseillers, le quorum est à 15.

## **6. Renouvellement du bureau du Conseil et des Commissions permanentes**

**M. le Président** signale qu'il n'a reçu aucune démission au niveau des Commissions permanentes.

**M. le Président** et comme déjà annoncé quitte la Présidence après 8 ans. Nous sommes donc à la recherche d'un ou d'une nouvelle Président(e). Il attend des propositions.

**M. Jean-Luc Kaesermann** propose **M. Mathieu Barbay** qui accepte. Pas d'autre candidat, il est élu tacitement et par applaudissements.

**M. Le Président** signale que **M. Mathieu Barbay** était 2<sup>ème</sup> Vice-Président, il va falloir compléter le bureau en trouvant un ou une deuxième Vice-Présidente. Il attend des propositions.

**M. Alexandre Horwath** propose **Mme Manon Suardet** qui accepte. Pas d'autre candidat, elle est élue tacitement et par applaudissements.

**M. le Président** signale que **Mme Manon Suardet** était scrutatrice suppléante, il faut donc que l'on nomme un ou une suppléant(e). Il attend des propositions.



**M. François Molliex** propose **M. Jean-Luc Kaesermann** qui accepte. Pas d'autre candidat, il est élu tacitement et par applaudissements.

**M. Jacques Morandi** signale que **M. Philipp Meyer** qui a démissionné du Conseil était délégué à la Commission AIEE, il faut donc le remplacer. **M. le Président** le remercie pour la remarque et donc attend des propositions afin de le remplacer.

**M. le Président** passe la parole à **M. Gérald Groux** pour apporter quelques explications sur l'AIEE.

**Mme Manon Suardet** propose **Mme Christelle Liard** qui accepte. Pas d'autre candidat, elle est élue tacitement et par applaudissements.

#### **7. Préavis no 1/2022 portant sur la modification des statuts de l'AIEE**

**M. le Président** passe la parole à **M. Andreas Meyer, Syndic**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas il en lit donc les conclusions.

**M. le Président** passe la parole à **M. Alexandre Horwath**, rapporteur de la Commission ad hoc qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme Christiane Aguet**, souhaite savoir pourquoi AIEP ?

**M. Alexandre Horwath**, il s'agit d'une modification d'une lettre et le « P » est pour Perroy car la station d'épuration est sur la Commune de Perroy.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, il s'agit d'une obligation du Canton car le terme AIEE est déjà donné à une autre STEP.

Le Préavis no 1/2022 est porté au vote à main levée, il est accepté à l'unanimité.

#### **8. Préavis no 2/2022 portant sur la demande du crédit de réalisation de l'agrandissement du Collège de La Pra**

**M. le Président** signale que, comme annoncé, le préavis ne sera pas lu, car vous l'avez toutes et tous reçu à domicile. Pour les nouveaux assermentés, un contact a été fait en amont afin que celui-ci soit lu avant la séance. Il passe la parole à **Mme Francine Dupuis**, Municipale, qui en lit les conclusions.

**M. le Président** passe ensuite la parole à **M. Pascal Bonnabry**, rapporteur de la Commission ad hoc, qui demande de refuser le préavis.

**M. le Président** passe la parole à **Mme Christine Kaesermann**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. le Président** passe la parole à **M. Tobias Meyer**, pour un complément d'informations par une petite présentation.

**M. Le Président** passe la parole à **M. Andreas Meyer**, Syndic qui accueille les représentants de l'Assagie.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Pascal Bonnabry** est indigné de ce qui vient de se passer. Il ne trouve pas très correct quand on a une Commission qui préavis favorablement et l'autre non, que l'on laisse la parole pour une présentation supplémentaire à l'une et pas à l'autre.

**M. Willy Kursner** est un démocrate mais avant que ces 3 personnes puissent présenter un projet ou apporter des réponses, il pense que le Conseil doit décider si oui ou non nous voulons ces



personnes dans la salle. Le débat en présence de ces personnes ne sera pas le même qu'entre nous.

**M. le Président** demande si le huis clos est demandé par **M. Willy Kursner** et la réponse est oui. Pour le huis clos il faut être appuyé par 1/5 des Conseillers et par votations.

**M. Jean-Luc Kaesermann** est également indigné que la Commission ad hoc parle de financement alors que nous avons une COGEFIN et c'est cette même Commission qui veut actuellement couper les débats.

**Mme Christine Kaesermann** demande pourquoi un huis clos, ces personnes sont là pour nous renseigner sur un grand projet. Elle ne comprend pas la demande du huis clos.

**Mme Laurence Sachot** demande le bulletin secret pour la votation du huis clos.

Résultats : 8 oui, 25 non, 1 blanc, le huis clos est refusé.

**M. le Président** demande si ces 3 personnes peuvent rester dans la salle par un levé de la main.

**M. Willy Kursner** signale qu'il y a eu des séances d'informations ouvertes à tous les citoyens et ses 3 personnes étaient présentes. Réponse « non » seulement les Commissions étaient présentes.

**M. le Président** demande maintenant que les Conseillers votent par un levé de la main si la présence de ces 3 personnes est souhaitée dans la salle. Elles peuvent rester à l'unanimité, 6 refus et 3 abstentions.

**M. Pascal Bonnabry** c'est un peu désagréable mais à la lecture des articles du Conseil Général lus par **M. le Président** précédemment sur le huis clos, il a entendu que si un membre du Conseil a un intérêt personnel dans la décision, il doit se récuser. Il a entendu dire qu'un membre et l'assistant au Maître d'ouvrage.

**M. Jean-Luc Kaesermann** propose que **M. Francis Liard** rejoigne les auditeurs et ne vote pas.

**Mme Christine Kaesermann** les choses ne sont pas très claires concernant M. Liard, qui représente-t-il ?

**M. Andreas Meyer, Syndic**, signale que **M. Francis Liard** représente les intérêts de la Municipalité en tant qu'assistant au Maître d'ouvrage. Il s'agit d'un consultant externe en notre faveur.

**M. Francis Liard** rejoint le rang des consultants.

**M. Alexandre Horvath**, avait pas mal d'interrogations concernant ce projet et il remercie **M. le Président** d'avoir convié ces 3 personnes ce soir.

**M. Marcus Rothenbuehler**, signale qu'il y a un grand flou sur la rentabilité de ce collège (taux bas, contrats avec indexation possible à partir de 2%) est-ce vrai ? nous ne sommes pas au courant de ce contrat. Quels sont nos risques ? c'est de cela que nous avons envie de parler. Construire une école est une bonne chose, nous en avons besoin pour les générations futures. Construire pour un ensemble est bien mais si cela ne va pas c'est à Féchy de payer et non l'ensemble. C'est ceci qui me gêne.

**M. Philipona** signale que l'Assagie a mis en place ce système pour que le coût des constructions et de la maintenance des infrastructures scolaires ne soient pas à la charge des Communes hautes du site mais soient réparties sur l'ensemble des Communes membres de l'association. Dans ce contexte a été prévu des dispositions qui permettent de financer la totalité de l'investissement sur 20 ans et des intérêts. Tout ceci en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'élèves dans chaque Commune. Le risque n'est pas posé sur la Commune constructrice mais sur l'ensemble des Communes de l'Assagie. Quel que soit le partenaire financier, nous avons besoin de ce



bâtiment scolaire à quelque part sur le périmètre de l'Assagie, donc la Commune de Féchy contribuera de toute manière pour sa part qu'il soit construit à Féchy ou ailleurs. Sachant que la nécessité et ceci pour être confirmé par le Directeur, nous ne pouvons plus travailler avec des sites qui ne sont pas autoporteurs en terme éducatif c'est à dire qui n'ont pas d'infrastructures sportives. Rien qu'aujourd'hui, le Directeur a annoncé qu'il devait déplacer des élèves de Féchy l'année prochaine sur Aubonne car nous n'arrivons pas à faire des équilibres. Nous ne pouvons plus le gérer, il reste actuellement 2 sites sur l'ensemble des périmètres de l'Assagie qui ne sont pas autoporteurs, il s'agit de Féchy et le Château d'Aubonne. Au niveau des risques financiers, au début de l'Assagie, nous avions un taux à 3.5% puis 3.25%. Les taux ont toujours été au-dessus auxquels les Communes pouvaient se financer. Si les taux devenaient supérieurs, l'Assagie va augmenter son taux de calcul et recalculer les annuités sur les intérêts. Toutes les Communes qui ont construits des infrastructures scolaires importantes, il n'y a pas de meilleur investissement pour les Communes d'investir dans des structures scolaires payées par l'Assagie. Ce que nous pouvons garantir, est que si nous faisons la phase II, Féchy minimise les risques qu'elle a pris il y a quelques années en construisant un site au complet. Maintenant, si la phase II ne passe pas, nous ne pouvons pas garantir que l'Assagie à long terme (sur 30 ans) puisse louer le reste des locaux parce que ce n'est pas un site qui est conforme à ce dont l'Assagie a besoin et à ce dont les prérogatives Cantonales et Fédérales préconisent. Vous réduisez votre risque sur l'investissement en consolidant le principe d'investissement que si vous restez dans cette situation qui restera floue ... Il ne peut qu'encourager pour la cohérence générale de faire ce projet et ceci offre également à Féchy de garder la mainmise totale et l'autonomie totale sur la construction, le choix des matériaux, sur le choix des couleurs et sur la manière de faire et sur la manière de louer et d'utiliser les salles. Vous allez avoir un petit bijou de sur le site de votre Commune.

**Mme Sylvie Bonnabry**, aimerait rappeler que lorsque l'on avait demandé de rénover cette salle, nous avons fait un courrier à l'Assagie pour leur demander (il y a environ 5 ans) si il fallait que l'on agrandisse, que l'on fasse des salles de gym ou autre. On nous a répondu que non, que pour l'instant il n'y avait vraiment pas besoin et du coup on a investi en faisant un petit terrain de sport qui nous a coûté Frs 255'000.- et maintenant nous devons tout démonter, on va engager Frs 16 millions et sans contrat car nous n'avons pas de contrat écrit pour 30 ans et si l'on regarde, le site de Montherod a été fermé donc on doit prendre un risque.

**M. Philipona** lui répond que pour la première partie concernant le courrier, il y a eu mécompréhension entre la demande de la Municipalité et l'Assagie ceux-ci n'avaient pas compris la demande sous cette forme. Il y a eu une erreur de l'Assagie est celle-ci est assumée. Il y a eu une lettre écrite noir sur blanc et votée à l'unanimité du Comité de Direction de l'Assagie. L'Assagie va reprendre ces frais à 100% et ce déplacement de place ne sera pas porté aux coûts de la Commune de Féchy. Concernant les risques, pourquoi est-ce que Montherod a fermé ? simplement car il n'y a pas la capacité de faire l'organisation de l'école dans une unité de lieux. Les frais de transports sont plus ou moins équivalent à Frs 75'000.- par année scolaire pour les déplacements des enfants sur chaque site de sport.

**Mme Sylvie Bonnabry**, il n'y a pas de contrat écrit pour la Commune de Féchy qui stipule que nous ne prenons pas de risque, même pour 20 ans ? A-t-on un contrat signé qui stipule que vous nous louez tous les locaux pendant 20 ou 30 ans ? Est-il écrit et signé même si l'école change de point de vue (que tout soit ramené à Aubonne).

**M. Philipona** signale qu'un courrier a été renvoyé encore à la Municipalité récemment qui mentionne tout ceci. Le Syndic pourra vous le lire.

**M. Pascal Bonnabry** interrompt en stipulant qu'il n'en avait pas connaissance.

**M. Philipona** continue en ajoutant que ce courrier rappelle les prix et conditions de locations par rapport aux intérêts et au volume d'investissement qui confirme les 30 ans, la seule réserve que l'Assagie apporte c'est que si l'Assagie n'existe plus ceci sera réorganisé et la seconde réserve qui est apportée (on garantit le long terme à 30 ans au niveau de l'Assagie) mais si le projet est refusé ou s'il doit être remis à l'étude, nous ne pourrions pas garantir sa location sur le long terme. Ce courrier va être lu par **M. le Président**. Il en fait la lecture.



**M. Bernard Genton**, en deux petits points. Vous avez peut-être vu cette semaine qu'un grand professeur d'économie Zurichoise a indiqué que les taux à court terme vont passer très prochainement à 1,8% et que les taux à long terme passeront à 3% et dans le même article, on disait que la Banque Nationale laissait entendre que rapidement ces 3% allaient être largement dépassés. S'il y a un certain nombre de tension ce soir dans cette salle, c'est que dès le début des réflexions sur l'agrandissement du Collège, il y a quelque chose de gênant c'est que l'on nous dit que nous avons construit un joli collège mais si vous voulez le garder il faut agrandir. Il y a une sorte de chantage qui est permanent et il le ressent mal. On a dans l'argumentaire de la COGEFIN « proximité de l'école et des élèves » ceci est évident. C'est très bien pour les enfants de Féchy, mais les enfants de Féchy ne vont représenter qu'un tiers de la population qui viendra ici et pour les enfants d'Aubonne ce sera une aberration puisqu'il ne seront pas en proximité. Il n'a pas encore pris sa décision car l'argumentaire de ces Messieurs est extrêmement intéressant et il n'y a que les « imbéciles » qui ne changent pas d'avis. Il voulait faire part de ses impressions.

**M. Philipona**, il faut savoir qu'au début de l'Assagie les Communes empruntaient à 4% et les taux étaient élevés. Il n'y a aucun intérêt de la part de l'Assagie de ne pas respecter la loi du marché. Qui que ce soit qui finance, ce qui va faire perdre beaucoup d'argent, c'est d'attendre. Ce n'est pas du chantage, c'est la réalité. C'est un casse-tête d'avoir des établissements qui ne sont pas autonomes et qui ne sont pas complets.

**M. Marcus Rothenbuehler**, demande si des grands lampadaires ou luminaires vont être installés pour le soir sur le terrain de sport. Il aimerait une réponse claire et précise sur ce sujet.

Réponse lui est donnée par l'architecte. Non par pour l'instant. Ce n'est pas dans le budget.

**M. Alexandre Horvath** aimerait revenir sur 2 choses que M. Genton a mentionnés. La première étant le coefficient d'élève Fezzolans qui sont au Collège, certes, il s'agira d'une minorité, mais il adhère vraiment à cette idée, étant papa de ses deux filles qui sont actuellement à l'école de Féchy. Chaque année se pose la question d'où vont-elles aller à l'école ? Le terme de chantage l'étonne beaucoup. On parle d'agrandissement de la phase I qui a été menée à bien, il a intégré la phase II récemment au sein de la COGEFIN, alors pourquoi parler de chantage ? alors qu'il s'agit d'une cohérence d'un plan en 2 phases.

**M. Jean-Luc Kaesermann**, une chose le gêne, il pense que lorsque l'on a construit la phase I, les opposants qui sont dans cette salle ont voté pour ce collège et on avait déjà une salle de gym, les gens ont la mémoire courte.

**M. Martin**, Directeur des Écoles signale qu'il n'a aucun plaisir à recevoir des parents qui sont tristes, mécontents, effrayés de recevoir de sa part qui précise que leur enfant va être déplacé de Féchy à Aubonne ou inversement. A 10 jours des vacances scolaires, nous n'avons toujours pas terminé la répartition des enseignants.

**Mme Sylvie Bonnabry** intervient en disant que ce n'est pas son problème.

**M. Martin** continue ne disant que le problème est pédagogique et il est en lien (il répond à **Mme Sylvie Bonnabry**) avec le nombre de classes que nous possédons en particulier à Féchy, toutes les classes sont occupées et les effectifs sont au maximum. Nous n'avons pas de cohérence.

**M. Pascal Bonnabry**, il pensait que ces personnes étaient là pour répondre à des questions et non pour faire une plaidoirie émouvante sur le projet. La décision que l'on doit prendre ce soir, c'est simplement de savoir combien l'on veut payer du ménage communal pour ce complexe scolaire, Les deux Commissions l'ont relevé, tout le monde est OK avec le projet, le trouve bien. Le problème n'est pas là. Le problème est dans la balance financière. L'équilibre financier est extrêmement précaire, on parle de Frs 10'000.- avec un taux hypothécaire à 1% alors que l'Assagie calcule à 2%, si cela dépasse les 2%, nous pourrions réajuster les revenus de l'Assagie mais entre les deux nous n'avons pas de garantie et le projet devient directement déficitaire. Il n'a pas lu la même chose que la COGEFIN sur les comptes du complexe scolaire actuel. On va toute à l'heure adopter les comptes dans lesquels on a un déficit de Frs 40'000.- sur ce complexe scolaire. Aujourd'hui, on paie Frs 40'000.- du ménage communal par année pour ce Collège, donc ceci plus le fait comme nous l'avons dit dans notre rapport qu'au début nous allons payer plus ains que l'augmentation des



taux hypothécaires sans compter les augmentations des coûts de constructions. Nous ne sommes plus dans l'émotionnel mais dans le rationnel. Cela va coûter à la Commune entre Frs 100'000.- et Frs 200'000.- par année. Si nous sommes tous d'accord avec ceci, alors votons oui ! Si l'on estime que le montage financier du projet n'est pas satisfaisant, votons non !

**M. Roger Walder** est aussi inquiet quant au risque de l'augmentation des taux d'intérêts hypothécaires. Le taux de 1,08% risque d'être très difficile à obtenir, il s'agira probablement de 2%. Naturellement, on peut s'endetter à court terme pour essayer de grappiller quelques % mais naturellement, il s'agit de spéculation. Si on essaie de s'endetter à court terme pour espérer que plus les taux ne seront pas trop élevés ceci reste de la spéculation. Il faut essayer de s'engager sur un taux fixe à plus longue échéance sur 10 ou 15 ans pour les Communes. Le problème important est l'adaptation du taux d'intérêt dans le calcul du forfait des allocations de l'Assagie. Nous n'avons pas reçu le courrier de l'Assagie, mais en écoutant bien ou a-t-il raté quelque chose, il n'y a pas mention de l'adaptation des taux d'intérêts à la hausse si tel ou tel taux d'intérêt venait à augmenter. Il n'y a pas de règle ou mécanisme qui adapte le taux d'intérêt par l'Assagie.

**M. Martin** signale que les locations sont chaque année réévaluées par l'ensemble du Conseil Intercommunal. Ce financement doit faire l'objet d'une discussion démocratique au sein du Conseil Intercommunal. Comme tous les projets.

**Mme Laurence Sachot**, quelques questions pour l'architecte : la première étant l'histoire des installations techniques, sur 30 ans cela représente environ Frs 1'560'000. Elle aurait trouvé intéressant qu'on nous présente la solution ou l'on achète nous-même les installations. Après, sur le préavis, on nous dit qu'actuellement il y a 0 places à la cantine actuellement. Elle voulait également savoir ce que va devenir cette magnifique cuisine en inox de l'UAPE actuelle ? Puis pour finir, ou sera l'emplacement stratégique des WC disponibles pour le terrain de sport en dehors des ouvertures scolaires (pas vers les terrains mais de l'autre côté).

**M. l'architecte**, concernant les achats d'installations, le comparatif a été fait et il va encore être préciser parce qu'il va y avoir un appel d'offre public. En fonction des offres, on pourra préciser le rendement entre l'option 1 (investir sois même dans ces infrastructure). Le gros avantage du contracting c'est que vous ne vous occupé plus de rien en termes de frais de maintenance des installations. De fait que si un appareil venait à lâcher durant la période contracting, le contracteur s'engage à le changer à ses frais. Et ceci est un grand souci en moins. Il y a un monitoring H24 de toutes les installations et si une panne est déclarée, ils envoient directement quelqu'un. Concernant, la cuisine de l'UAPE, celle-ci va disparaître afin de faire place à la nouvelle salle des maîtres commune aux deux bâtiments, mais la cuisine va rester pour l'emplacement café des maîtres. Concernant les WC, 2 avantages, nous avons dû créer un escalier de secours qui permet aux gens qui sont dans les vestiaires de la nouvelle salle de gym du nouveau bâtiment de pouvoir sortir rapidement, nous avons profité de cette contrainte technique imposée pour donner accès depuis l'extérieur à 1 vestiaire et des WC depuis l'extérieur.

**Mme Laurence Sachot**, Pourquoi sur le préavis est écrit « Cantine 0 » ? M. le Président signale qu'actuellement c'est une UAPE et non une cantine.

**Mme Christelle Liard**, ayant eu ses filles à l'école de Féchy, chaque année elle recevait un mot qui stipulait que la place de jeu était réservée aux enfants de l'UAPE et que les autres enfants étaient priés d'aller jouer ailleurs s'il n'étaient pas inscrit à l'UAPE. Elle aimerait savoir si cela va rester comme ceci pour la suite.

**Mme Rachel Aubert, Municipale**, signale que non, des discussions ont eu lieu avec les éducatrices de l'UAPE et les enseignants. La place de jeux est accessible en tout temps et par tout le monde. Et s'il y a un problème, il faut s'adresser à elle.

Le préavis no 2/2022 est passé au vote. **Mme Christiane Aguet** demande le bulletin secret.

**M. Francis Liard** se récusé.



**M. Christine Kaesermann** demande si la Municipalité vote pour cet objet ! réponse de M. le Président : jamais. Les membres de la Municipalité ne font pas partie du Conseil, ni du quorum, ni des membres présents. Ils sont en qualité d'auditeurs.

**M. le Président** rappelle que lors d'un vote à bulletins secrets, les votes blancs ne rentrent pas dans la majorité.

Suite au départ de **M. Francis Liard**, nous ne sommes plus 33, bulletins rentrés 33. Majorité à 16, le collège est accepté par 20 oui, 10 non et 3 blancs, le préavis no 2/2022 est accepté à la majorité.

**M. Francis Liard** réintègre la salle, nous sommes à nouveau 34.

**9. Préavis no 3/2022 portant sur la demande d'augmentation du plafond d'endettement**

**M. le Président** passe la parole à **M. Andreas Meyer, Syndic**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, ce n'est pas le cas il en lit donc les conclusions.

**M. le Président** passe la parole à **M. Tobias Meyer**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. le Président** ouvre la discussion.

Pas de discussion.

Le préavis no 3/2022 est soumis au vote. **M. Willy Kursner** demande le bulletin secret. Il n'est appuyé que de 5 Conseillers donc bulletin secret refusé.

Le préavis no 3/2022 est voté à main levée. Il est accepté à la majorité (21 oui, 7 non)

**10. Préavis no 4/2022 portant sur les comptes 2021, le rapport de gestion de la Municipalité ainsi que le rapport de la Fiduciaire**

**M. le Président** passe la parole à **M. Andreas Meyer, Syndic**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

**M. le Président** passe la parole à **M. Tobias Meyer**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. le Président** ouvre la discussion.

Pas de discussion.

**M. le Président** passe le préavis au vote à main levées et en plusieurs étapes : Les comptes communaux sont acceptés à l'unanimité, 1 non et 4 abstentions. Le rapport de gestion de la Municipalité est accepté à l'unanimité, 5 abstentions. Le rapport de la fiduciaire Lambelet est accepté à l'unanimité, 5 abstentions. La décharge est donnée à la boursière à l'unanimité, 4 abstentions.

Le préavis no 4/2022 est soumis au vote à main levée, il est accepté l'unanimité

**11. Communications de la Municipalité**

**M. Andreas Meyer, Syndic**, informe que la Fête du Raisin aura lieu le 3 septembre 2022

**M. Andreas Meyer, Syndic**, remercie le Collège Municipal ainsi que tous les bureaux qui ont œuvrés pour le succès de ce préavis très important. Il remercie également toutes les Commissions qui ont travaillé dans un principe démocratique et qui ont contribué à l'avancement de ce projet. C'est grâce à vous que nous faisons avancer Féchy.



**M. Andreas Meyer, Syndic**, remercie également **M. le Président Richard Aguet**, après 8 ans passé à la Présidence du Conseil Général. Les remerciements d'usage auront lieu bientôt, étant donné que la Municipalité n'a appris son départ que récemment.

## 12. Propositions individuelles

### Société de jeunesse

**M. le Président** signale que la société de jeunesse s'est dissoute et a remis ses fonds de caisse, drapeau et batteries à la Municipalité.

### Familles Ukrainiennes

**Mme Manon Suardet**, signale que nous avons accueilli au sein de la Commune des familles Ukrainiennes. Elle trouve dommage que les habitants n'aient pas été informés. Ce sont des familles dans le besoin et nous aurions pu les aider (point de récolte ou autre). Elle demande si la Municipalité ne pourrait pas mettre en place un point de collecte ou autre.

**M. Andreas Meyer, Syndic**, signale que l'EVAM est totalement responsable de leur situation. La Commune n'a aucune interaction avec eux. Dans le futur nous ne le savons pas. Il est clair que ces personnes sont « connectées » au système scolaire ou autre. Ses familles sont gérées par le Canton. Cela ne veut pas dire qu'à un moment donné nous ne pourrions pas faire ce que **Mme Manon Suardet** à évoquer (collecte ou autre).

**Mme Rachel Aubert**, voulait préciser que ce lundi a eu lieu un CODIR au niveau de l'Assagie et que nous avons les Directions avec nous (Aubonne) et que n'avons pas de chiffres sur les enfants qui vont faire leur rentrée en août. Tout est très flou.

**Mme Manon Suardet**, signale qu'elle pense surtout au niveau humain de la Commune. Elle a croisé quelques personnes samedi qui cherchaient la Migros à Féchy. Ils n'ont pas de véhicules à disposition. Peut-on les aider à améliorer leur quotidien ?

La Municipalité va se renseigner.

**Mme Ziba Salangros, Municipale**, Le soucis est tout à votre honneur, on va contacter EVAM et trouver un lien pour faire des rencontres avec les habitants de Féchy.

**Mme Laurence Sachot**, comprend totalement **Mme Manon Suardet**, nous avons un site internet, nous pourrions y mettre beaucoup d'informations (co-voiturage, temps à disposition ou autre).

**Mme Rachel Aubert**, Municipale, signale qu'aucune information n'a été donnée à La Municipalité comme quoi ces personnes étaient arrivées. C'était prévu, mais nous n'avons aucune date. Tout ce que vous veniez de dire, la Municipalité est entièrement d'accord avec vous.

La Municipalité va se renseigner.

### Remerciement à M. le Président

**M. Bernard Genton**, souhaite remercier **M. le Président** pour son autorité naturelle, il fait les choses avec bonhomie, il fait les choses avec humour mais avant tout avec sérieux et ceci est très agréable de fonctionner comme ceci. Donc de manière plus informelle que ce que **M. le Syndic** a fait, il voulait le remercier pour la façon dont il a géré ses 8 ans et de la façon dont il était préparé. BRAVO !

**M. le Président** le remercie et toute l'assemblée applaudit.



### Tambours de la Jeunesse

**M. Albert Caillat**, vient d'apprendre que la Société de Jeunesse a arrêté, il semblerait que les tambours sont vendus ? Est-ce vrai ?

**M. le Président**, va lui-même répondre car il a eu un téléphone avec la Préfecture à ce sujet-là. La Société de Jeunesse a écrit à la Municipalité et celle-ci leur a répondu en leur disant qu'effectivement les tambours ont été vendus mais que la Municipalité promettait que lorsqu'il y aura une nouvelle Société de Jeunesse, ils seraient tous équipés d'un nouveau tambour. Il en reste encore mais pas tous.

### Martinets

**M. Bernard Genton**, si le « Père Genton » ne parle pas des Martinets il ne sert à rien. Tous les Martinets vont bien ! 1 nichoir sur l'ancien collège est déjà squatté et 8 autres nichoirs qui ne vont rien coûter à la Commune ont été installés à l'église, 1 martinet y niche mais ce qui est plus intéressant c'est que les moineaux qui venaient sans cesse stresser les martinets et bien se sont rabattus sur les nouveaux nichoirs. Ce qui signifie que les anciens nichoirs sont tous occupés par les martinets et ceci de manière très intéressante.

### 13. Clôture de séance

Prochaines votations 25 septembre 2022, ouverture du bureau de 10h à 11h.

Prochain Conseil mais de réserve le 27 septembre 2022 à 20h15.

Prochain Conseil le 25 octobre 2022 à 20h15.

Il précise qu'il ne faut pas oublier le 31 juillet à Féchy, c'est la Fête Nationale, que le COVID c'est fini !

**M. le Président** remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h48.

Pour le bureau

Le Président

Richard Aguet



La Secrétaire

Mireille Sanchez